

**Un préavis de grève a été déposé auprès des Directions d'entreprises pour la période :  
« Du jeudi 1er janvier à 21h00 au dimanche 1er février 2026 à 21h00 inclus»**

**À savoir :**

1. ALBIOMA
2. CNIEG
3. EDF SA
4. EDF PEI
5. EDF SEI
6. ELECTRICITE DE STRASBOURG SA
7. ELENGY
8. ENGIE
9. ENGIE Thermique France
10. ES ENERGIES STRASBOURG
11. GazelEnergie Génération
12. GAZ OPALE
13. GEG
14. GRDF
15. GRTGaz
16. RTE
17. SHEM
18. SERGIES
19. SOREGIES
20. SOREGIES Réseaux Distribution
21. SOREA
22. STORENGY SAS
23. STORENGY SA
24. STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX
25. TEREGA
26. SEOLIS
27. GEREDIS
28. TOTALenrgies Electricité et Gaz France
29. UFE
30. UNEmIG
31. URBASER ENVIRONNEMENT
32. TIRU PAPREC ENERGIE
33. SOCIETE IVRY PARIS 13
34. CPCU
35. PRIMEO ENERGIE
36. GEDIA ENERGIES
37. GREENALP
38. ENEDIS
39. ORANO GROUPE
40. GROUPE TOTALenrgies Entreprise 3CB

**Pour les ELD, TPE et PME :** Un préavis est à déposer auprès des différentes Directions d'Entreprises. Vous trouverez donc, ci-joint, un modèle de préavis de grève à faire parvenir à la Direction de votre entreprise par le syndicat.

Cette procédure de dépôt de préavis est à respecter, faute de quoi, celui-ci pourrait être invalidé par la Direction de l'entreprise. Le préavis de la FNME-CGT ne couvre que les entreprises citées précédemment.

**Pour les producteurs :** Les modalités devront être jointes à ce dépôt de préavis.